



Fiche du 2/5/2012, révision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur de produit
Dénomination commerciale: Digrain Anti Guêpes et Frelons
Code commercial: I1030
Utilisateurs : grand public et professionnels
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Insecticide - Usage biocide
Usages déconseillés :
Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Lodi Group - Parc d'Activités des Quatre Routes
35390 Grand Fougeray - France Tél 0033 (0) 2.99.08.48.59
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: regulatory@lodi.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
FRANCE BNPC: 0033 (0)3 83 32 36 36
Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :
Propriétés / Symboles:
F+ Extrêmement inflammable
N Dangereux pour l'environnement
Phrases R:
R12 Extrêmement inflammable.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage



- Symboles:
F+ Extrêmement inflammable
N Dangereux pour l'environnement
- Phrases R:
R12 Extrêmement inflammable.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Phrases S:

Fiche de Données de Sécurité

Digrain Anti Guêpes et Frelons

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S23 Ne pas respirer les aérosols
S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucune donnée disponible

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

25% - 5 0% Hydrocarbons, C9-C11, N-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, <2% Aromatics

REACH No.: 01-2119463258-33, EC: 919-857-5

Xn; R10-65-66-67

2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

3.8/3 STOT SE 3 H336

10% - 25% alcool éthylique

Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6

F; R11; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

2.5% - 10% isobutane (contenant moins de 0.1 % butadiène (203-450-8))

Numéro Index: 601-004-01-8, CAS: 75-28-5, EC: 200-857-2

F+ R12 Note C

2.2/1 Flam. Gas 1 H220

2.5% - 10% propane

Numéro Index: 601-003-00-5, CAS: 74-98-6, EC: 200-827-9

F+; R12; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

2.2/1 Flam. Gas 1 H220

2.38 g/L Perméthrine

Numéro Index: 613-058-00-2, CAS: 52645-53-1, EC: 258-067-9

Xn,Xi,N; R20/22-43-50/53

3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

2.43 g/L D-Trans-Tetraméthrine

CAS: 1166-46-7, EC: 214-619-0

Fiche de Données de Sécurité

Digrain Anti Guêpes et Frelons

Xn,Xi,N; R36/37/38-20/21/22-50/53
3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
3.8/3 STOT SE 3 H335
4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

10%-25% Butane (contenant moins de 0.1% de butadiène (203-450-8)
Numéro Index: 601-004-00-0, CAS: 106-97-8, EC: 203-448-7
F+ R12 Note C
2.2/1 Flam. Gas 1 H220

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

D'une manière générale, en cas de doute, contacter un médecin ou le centre antipoison le plus proche.

Consulter un médecin si des symptômes se développent (irritation, rougeur...) et si possible lui montrer l'étiquette

Pas d'antidote, traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Halons

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée épaisse, du CO, du CO2.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Fiche de Données de Sécurité

Digrain Anti Guêpes et Frelons

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Éliminer toute source d'allumage.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.
- 6.4. Référence à d'autres sections
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 - Se laver les mains après chaque manipulation
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
 - Conserver hors de la portée des enfants
 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé
 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec
 - Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
 - Tenir éloigné de toute source d'ignition, de la chaleur et de la lumière directe du soleil
 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
 - Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
 - Conserver dans l'emballage d'origine
 - Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
 - Éviter l'exposition directe au soleil.
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:
 - Aucune en particulier.
 - Indication pour les locaux:
 - Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 - Aucune utilisation particulière

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Paramètres de contrôle
 - Digrain Anti Guêpes et Frelons
 - Type OEL: ACGIH, 1000 ppm - Remarques: TWA - Substances 106-97-8 ; 64-17-5 ; 72-28-5 and 74-98-6
 - Type OEL: UE - LTE: 1900 mg/m³, 800 ppm - Remarques: VME INRS - Substance 106-97-8

Fiche de Données de Sécurité

Digrain Anti Guêpes et Frelons

Type OEL: UE - LTE: 1900 mg/m³, 1000 ppm - Remarques: VME INRS - Substance 64-17-5

alcool éthylique - CAS: 64-17-5

TLV TWA: 1000 ppm, A4 - 1884,25 mg/m³, A4

TLV STEL: A4

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8)) [2] - CAS: 75-28-5

TLV TWA: 1000 ppm - 0 mg/m³

propane - CAS: 74-98-6

TLV TWA: 1000 ppm - 0 mg/m³

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Eviter le contact avec les yeux

Lunettes contre les projections liquides

Protection de la peau:

Eviter le contact avec la peau

Porter des vêtements de travaux régulièrement lavés

Vêtement de protection approprié avec manches longues

Vêtement de protection chimique (type 6) conforme à la norme NF EN13034

Vêtement de protection chimique étanche aux liquides (type 3) conforme à la norme NF EN14605

Protection des mains:

Gants à usage unique.

Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection respiratoire:

Ne pas respirer les vapeurs

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Demi-masque filtrant (DIN EN 149).

Classe FFP1

Filtres combinés gaz et vapeurs conformes à la norme NF EN14387

Masque avec filtre « A », couleur marron

Masque avec filtre « P », couleur blanc

Risques thermiques :

Conservé à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

A conserver éloigné de toute source de chaleur et des rayonnements solaires.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Eviter le rejet dans l'environnement

Ne pas rejeter dans les cours d'eau et les égouts

Prévenir les autorités en cas de rejet accidentel dans l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: Liquide dans un aérosol

pH: Non applicable

Plage de pH : N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: <= 35°C

Inflammation solides/gaz: Non disponible/Not available

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Non disponible/Not available

Point éclair: Non applicable °C

Densité relative: <1

9.2. Autres informations

Aucune

Fiche de Données de Sécurité

Digrain Anti Guêpes et Frelons

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
 - 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
 - 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
 - 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
 - 10.5. Matières incompatibles
Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
Description des matières incompatibles : N.A.
 - 10.6. Produits de décomposition dangereux
CO, CO₂
-

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
d-trans-tetraméthrine - LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg - Source : CLP (R 1272/2008)
Perméthrine - LD50 Orale Rat 554 mg/kg - Source : Pesticides Manual)
d-trans-tetraméthrine - LD50 Peau Rat > 5000 mg/kg - Source: CLP (R 1272/2008)
-

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Test: EC50 Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 0.01 d-trans-tetraméthrine (CAS 1166-46-7)
Test: EC50 Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 0.0025 Perméthrine (CAS 52645-53-1)
Test: EC50 Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 0.00006 Perméthrine (CAS 52645-53-1)
 - 12.2. Persistance et dégradabilité
N.A.
Biodegradabilité (%) : N.A.
 - 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
Bioaccumulation (BCF) : N.A.
 - 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
Mobilité dans le sol : N.A.
 - 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
 - 12.6. Autres effets néfastes
Aucun
-

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
-

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Fiche de Données de Sécurité

Digrain Anti Guêpes et Frelons

- 14.1. Numéro ONU
ADR-Numéro ONU: 1950
IATA-Numéro ONU: 1950
IMDG-Numéro ONU: 1950
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
ADR-Nom d'expédition: UN1950 AEROSOLS inflammables
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
ADR-Classe: 2
ADR-Etiquette: 2.1
ADR - Numéro d'identification du danger : 5F
IATA-Classe: 2.1
IMDG-Classe: 2.1
- 14.4. Groupe d'emballage
Non concerné
- 14.5. Dangers pour l'environnement
Polluant marin: Polluant marin
Composant toxique le plus important:
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR-Code de restriction en tunnel: D
IATA-Avion de passagers: 203
IATA-Avion CARGO: 203
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC N.A.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses).
Dir. 99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses).
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ;
Dir. 2006/8/CE. Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH),
Réglementation (CE) n°1272/2008 (CL P), Réglementation (CE) n°790/2009 (1°ATP CLP),
Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I).
Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
1999/13/CE (Directive COV)
Règlement 689/2008 : Applicable
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Non

16. AUTRES INFORMATIONS

- Texte des phrases cités à la section 3:
- R10 Inflammable.
 - R11 Facilement inflammable.
 - R12 Extrêmement inflammable.
 - R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 - R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
 - R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 - R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R45 Peut provoquer le cancer.

Fiche de Données de Sécurité

Digrain Anti Guêpes et Frelons

R46 Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H350 Peut provoquer le cancer.
H340 Peut induire des anomalies génétiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 453/2010/UE.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
CSR: Rapport sur la sécurité chimique
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EC50: Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

Fiche de Données de Sécurité

Digrain Anti Guêpes et Frelons

ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.